



licenciement conventionnel refusé!

Par **Simbreizh**, le **09/02/2010 à 16:59**

Bonjour,

Je suis actuellement employé en CDI dans une PME qui est en redressement judiciaire depuis juillet 2008. Je m'étais porté volontaire pour un licenciement économique car un poste devait être supprimé et j'ai d'autres projets professionnels. Malheureusement un collègue s'est mis en arrêt le jour de mon entretien préalable avec mon patron et le mandataire judiciaire, ce qui a annulé la procédure. J'ai depuis demandé une rupture de contrat conventionnelle, demande qui a été rejetée dernièrement alors que j'ai été le plus arrangeant possible (je refusais la prime et proposais d'allonger le préavis).

Je n'ai pas les moyens financiers de démissionner, ma question est donc simple: quels moyens de pression ai-je pour forcer la direction à accepter ce licenciement?

Par **sparte consulting**, le **09/02/2010 à 18:08**

Bonjour,

A moins que vous soyez en mesure de prouver des manquements de la part de votre société, il n'existe pour vous aucun moyen d'imposer à votre société de vous licencier.... et encore heureux d'ailleurs:

Pour les sociétés, pcq il ne faut pas croire qu'elles seules profitent du système, votre question prouve d'ailleurs que les salariés aimeraient aussi pouvoir le faire...

Pour la collectivité qui évite ainsi d'avoir à financer des victimes de faux licenciement...

si vous voulez démissionnez, assumez.... sinon restez en poste.....

POur conclure, il conviendrait de rappeler que le principe même de la rupture conventionnelle doit être motivée et être l'expression d'une volonté commune.

Votre dévoué

Par **Simbreizh**, le **09/02/2010 à 19:31**

Bonjour,
tout d'abord merci pour la partie de votre réponse concernant le droit.

Cependant le reste de votre commentaire m'a fait bondir!
Mon but n'est absolument pas de "profiter du système", je souhaite mettre le temps d'indemnisation de pôle emploi à profit en commençant une formation que je n'aurais jamais les moyens de m'offrir tout seul.

D'autre part il y a eu dans mon secteur d'activité et dans ma région beaucoup de postes similaires supprimés du fait de la crise, si je me fait licencier cela laissera un travail pour un chomeur qui en a besoin et que pôle emploi rémunère actuellement.

Pour finir vous avez certainement eu la chance de faire des études et avez sans doute maintenant un poste intéressant et bien rémunéré. Sachez que cela n'est pas le cas de tout le monde, même pour des personnes sérieuses et motivées comme je le suis...

Salutations

Par **sparte consulting**, le **10/02/2010 à 13:42**

bonjour,

Bien que n'étant pas habitué aux conflits en publics, je vais tout de meme prendre le temps de vous répondre, cela sera donc le dernier post que je ferai sur votre message.

Je vais donc pour cela reprendre votre message.

Je vous en prie, il était tout a fait normal d'apporter une réponse à votre question...

Vous ne souhaitez pas profiter du systeme mais ne voulez pas démissionner pour ne pas perdre le chômage.... OK.

Vous voulez généreusement libérer voter place pour la laisser à un chomeur, je comprend l argument logique meme s'il ne tient pas... pensez vous seulement que si la société e"st en redressement elle aura la possibilité, la capacité et le droit d'embaucher????

pour finir effectivement j'ai eu la chance de faire des études... je ne m'en cache pas... mais grace à des salariés indéclicats qui profitent du systeme, la société dans laquelle je travaillais a été contrainte de fermer.... J'interviens aujourd'hui à titre bénévole sur mon temps libre dans des forums et événements pour aider ceux qui le méritent.

Cdlt

Par **PCARLI**, le **10/02/2010** à **16:29**

Bonjour

Vous ne devez en aucun cas démissionner car vous perdriez tous vos droits

Ai-je bien compris ?

Votre situation est certes incofortable car l'avenir de votre employeur est incertain mais vous bénéficiez légitimement comme tout salarié dans cette situation d'une garantie de paiement de votre salaire

Attention, ne laissez pas s'accumuler d'arriérés

Cordialement

Par **miyako**, le **11/02/2010** à **11:08**

Bonjour,

Sans vouloir polémiquer ,je vais succinctement expliquer ce qui se passe à pôle emploi actuellement ;ceci afin de mettre en garde tous les salariés pensant que le chômage s'est la solution de facilité.

Avis aux amateurs:

1/ on s'inscrit à pôle emploi

2/un délais de carence s'applique ,qui peut aller jusqu'à 90 jours ,plus un délais d'attente de 7 jours.Pendant ce temps là ,on est pas indemnisé.

3/ On est obligé de justifier de recherche d'emploi ,si non radiation.

4/au bout de 2ou 3 propossitions d'emploi refusées ,il peut y avoir radiation

5/les allocations sont dégressives et cela va vite

Voilà pour ceux que cela intéresse ,vous voyez que c'est plustot galère et qu'il vaut mieux éviter pôle emploi ,surtout en ce moment.

Et attention aux tricheurs ;pôle emploi possède un ordinateur avec fichiers croisés avec l'urssaf ,la CPAM et le fisc.

Amicalement vôtre

suji Kenzo conseiller RH

Par **titouns**, le **23/02/2011** à **23:37**

je voulais simplement dire aux personnes qui nous sorte des coneries du genre vous profitez du systeme ect...

perso sur ma paie tous les mois sont retirés pas loin de 500€ pour les cotisations et j'ai 23 ans, sa fait 2 ans que je travail.

Je peux vous dire que pendent 2 ans, 500€ en moins chaque mois sa en fait de l'argent dans

les caisses de l'état tous sa pour que nos ministre et président augmente leurs salaires et voyages gratuitement, alors si un jour je décide de "profiter du systeme" je le ferais avec plaisir et grand sourire car je profiterai de MON argent, celui ou j'ai transpiré, celui ou j'ai abimé ma santé, celui que j'ai mérité par mes mains !!

"profiter du systeme" pour moi c'est "récupérer son argent" !!!!

Bon chômage à tous ceux qui le touche ou veulent le toucher.

Par **miyako**, le **24/02/2011** à **00:36**

Bonsoir,

Je crois que ni sparte consulting ,ni moi même ne vous accusons de vouloir profiter du system .

Simplement pôle emploi est loin d'être le lieu paisible que vous imaginez et quand on peut se passer de leur service ,croyez moi,il vaut mieux.Nous payons tous des charges sociales élevées ,MAIS, si il y avait moins d'abus et de fraudes en tout genre ,nous en payerions certainement beaucoup moins.

Amicalement vôtre

suji KENZO